



12,4 millions de dollars au total

290 projets, 188 millions de dollars

Contexte :

L'accord de paix signé en 2016 par le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP) visait à mettre fin à un conflit vieux de cinq décennies, notamment en s'attaquant aux causes profondes telles que les violations des droits de l'homme. L'accord de 2016 a mis l'accent sur la justice transitionnelle, les questions d'inégalité et d'iniquité (en particulier pour les populations rurales) et le renforcement de la participation des femmes et des minorités ethniques. **En raison du fort ancrage des droits de l'homme dans l'accord de paix de 2016, les objectifs clés en matière de droits de l'homme** — notamment en faisant progresser la justice transitionnelle, en abordant les droits des groupes marginalisés et les inégalités socio-économiques, en faisant progresser la participation des femmes et l'égalité des sexes — **étaient tous considérés comme faisant partie intégrante de la promotion de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits en Colombie.** Ils ont permis de démontrer les dividendes de la paix, d'élargir le processus de paix en renforçant la crédibilité du gouvernement colombien et de prévenir de nouveaux conflits en s'attaquant à leurs causes profondes.

Investir dans des projets distincts mais itératifs peut aider à surmonter les obstacles et à accroître les effets catalytiques et la durabilité, comme on l'a vu dans les investissements dans les trois projets liés à la Commission de vérité.

Le soutien à la diffusion et à la vulgarisation des résultats de la justice transitionnelle est important pour garantir l'héritage de la justice transitionnelle. Pour y parvenir, il faudra peut-être « combler les lacunes » et assurer un financement continu.

Pour que les stratégies de participation et d'autonomisation des femmes et d'autres groupes minoritaires soient couronnées de succès, il peut être nécessaire de **répondre d'abord aux besoins et vulnérabilités sous-jacents** (y compris les besoins en matière de moyens de subsistance ou de soins familiaux, ou ans P 3 s

